

Le cahier du marais



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes contribue à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel en participant à la gestion des sites classés « Natura 2000 » de son territoire. Si les chauves-souris de Saint-Sornin avaient la parole, elles pourraient en témoigner...



Le point sur Natura 2000

Pour remplir au mieux sa mission, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a dû, pendant deux ans, rédiger le plan de gestion de ces sites Natura 2000 : le « Document d'Objectifs » qui fixe les objectifs puis les actions envisagées. Ce « DOCOB » est soumis à la validation de la Préfecture qui signera un arrêté préfectoral.

La mise en œuvre effective des actions prévues dans le DOCOB pourra alors commencer. La concrétisation de ces actions passe par l'engagement volontaire des propriétaires et des gestionnaires, qui peuvent signer des contrats ou la charte Natura 2000.

Natura 2000 sur les marais de la Seudre et du sud d'Oléron

Le DOCOB a été finalisé et validé par le comité de pilotage au mois de mars 2012. Il est actuellement en attente de validation scientifique et administrative par les services de l'Etat.

Natura 2000 sur les marais de Brouage et du nord d'Oléron

Ce DOCOB est quasiment finalisé. Les groupes de travail se sont réunis en mai et juillet derniers, afin de définir et rédiger le programme d'actions, ainsi que la charte Natura 2000. Le DOCOB sera présenté en comité de pilotage fin septembre 2012 pour validation dans son ensemble.

Protéger les chauves-souris



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, dans sa mission d'animation de sites Natura 2000, met en place des actions pour la défense et la préservation des chauves-souris. Dans cet objectif, un suivi télémétrique a été organisé pendant 15 jours au mois de juillet, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), afin d'améliorer les connaissances sur les espèces présentes sur la commune de Saint-Sornin. Cette méthode est utilisée pour connaître le mode de vie des chauves-souris, leurs milieux de chasse et / ou la localisation d'une colonie de reproduction. Une dizaine de chauves-souris a ainsi été équipée d'émetteurs miniatures, puis les déplacements ont été suivis par des équipes munies d'antennes directionnelles. Ce suivi a permis de délimiter les territoires de chasse, principalement sur les Landes de Cadeuil, la réserve naturelle régionale de la Massonne et, dans une

moindre mesure, sur les marais de Brouage et de la Seudre. La préservation de ces zones de chasse ainsi que des corridors de déplacements (éléments boisés) est nécessaire au maintien des populations de chauves-souris.



Contact : Gaëlle Kania
05 46 85 98 41
natura2000@bassin-de-marennes.com
www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

